



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 novembre 2003

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 novembre 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 25 novembre 2003

**Elargissement des compétences facultatives du SIEDS à
l'organisation de l'assainissement collectif et de l'assainissement
non collectif**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à Mme Valérie UZANU.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 novembre 2003

DELIBERATION D20030469

**Dir.Sécurité Travail-Coordination
Concessionnaires**

**Elargissement des compétences facultatives du SIEDS à
l'organisation de l'assainissement collectif et de l'assainissement
non collectif**

Monsieur Bernard JOURDAIN, Conseiller Municipal Délégué, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Pour répondre à la demande de certaines collectivités du sud Deux-Sèvres, le Comité Syndical du SIEDS a adopté par décision du 23 juin 2003 d'élargir le champ des compétences facultatives du SIEDS à l'organisation de l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif.

Cette modification doit être soumise, pour examen et délibération, à chacun des Conseils municipaux des communes adhérentes dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la décision d'évolution statutaire du Syndicat précitée.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Donner un avis favorable à l'élargissement des compétences facultatives du SIEDS à l'organisation de l'assainissement collectif et à l'assainissement non collectif.
- Affirmer que la Ville de Niort qui ayant délégué sa compétence assainissement (collectif et individuel) à la Communauté d'Agglomération de Niort s'agissant de l'aménagement de son territoire, entend permettre au SIEDS d'exercer cette compétence pour celles des communes membres qui le souhaiteront, mais n'entend pas pour ce qui la concerne adhérer à cette compétence facultative.
- Autoriser M. le Maire ou le Conseiller municipal délégué à signer cet avis qui sera notifié au SIEDS.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
Le Conseiller Municipal Délégué

Bernard JOURDAIN

[Ordre du jour](#)